

Accroître l'égalité entre les genres dans le secteur de l'eau : Appel à l'action

Document de synthèse élaboré par le groupe de travail eau et genre du Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)



Remerciements

Le Secrétariat du Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) tient à remercier Mme Shamila Nair-Bedouelle, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, pour son soutien constant aux activités du WWAP relatives à l'eau et au genre.

Nous exprimons toute notre gratitude au gouvernement italien qui a généreusement financé le Programme et rendu possible cette publication.

Cette publication est le résultat d'un effort commun au sein du Groupe de travail du WWAP sur l'eau et le genre. Elle présente les commentaires d'experts d'organisations internationales et régionales, d'agences des Nations Unies, d'institutions des États Membres, d'organisations non-gouvernementales (ONG), de titulaires des chaires UNESCO, d'universitaires et de chercheurs dont les noms sont cités ci-dessous.

Nous remercions tout particulièrement Mme Isha Ray, professeure à l'Université de Californie à Berkeley, membre du Groupe de travail du WWAP sur l'eau et le genre, d'avoir rédigé la première version du document de synthèse et d'avoir aidé le secrétariat du WWAP jusqu'à ce que la rédaction de celui-ci soit achevée.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :

- Ilaria Sisto, Responsable genre et développement (formation et renforcement des capacités)
- Maurizio Furst, Spécialiste genre et développement
- Giorgia Prati, Spécialiste migration et développement rural

Banque mondiale :

- Kamila Galeza, Spécialiste développement social
- Sarah Keener, Spécialiste en chef développement social, responsable d'équipe, Intégration sociale dans le secteur de l'eau

Centre pour l'intégration en Méditerranée, Banque mondiale :

- Frédéric de Dinechin, Responsable principal de la gestion des savoirs
- Asma Bachikh, Spécialiste Eau
- Ines Gasmi, Spécialiste Eau et Jeunesse

Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) :

- Silvia Saravia-Matus, Responsable des affaires économiques
- Marina Gil, Assistante principale aux affaires économiques

Conseil des ministres africains chargés de l'eau (CMAE) :

- Obinna Richfield Anah, Responsable de la gestion des savoirs et du partage de l'information
- Emmanuel Uguru, Responsable du suivi de l'aide et Point focal pour la jeunesse

Ministère de la Transition écologique et du Défi démographique (MITERD), Espagne :

- Manuel Menéndez Prieto, Conseiller spécial, Cabinet du secrétaire d'état à l'Environnement
- Concepción Marcuello Olona, Coordinatrice des questions internationales relatives à l'eau, Direction générale de l'eau
- Mar Gracia Plana, Unité de soutien attachée à la Direction générale de l'eau
- Ana Puy, Cheffe de l'Unité Égalité des genres

Ministère des Travaux publics, Argentine :

- Gustavo Fabián Villa Uría, Sous-secrétaire aux infrastructures hydrauliques et Président du Comité national du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI), Argentine
- José María Regueira, Directeur national, Département de l'eau potable et de l'assainissement
- Lucía Salamone, Assistante technique, personne-ressource pour les questions de genre

Institut national de l'eau (INA), Argentine :

- Juan Carlos Bertoni, Président
- Luciana Cobarbo, Directeur adjoint des ressources humaines, personne-ressource pour les questions de genre
- Silvia Rafaelli, Chercheuse principale, Directrice du Centro Regional Litoral
- Patricia López, Chercheuse principale, Centro Regional Andino
- Brenda Faro, Chercheuse principale, Centro Regional Andino

- Diana Chavasse, Chercheuse principale, Services hydrologiques
- Leticia Vicario, Chercheuse principale, Centro de la Región Semiárida

Institut national des femmes (INAMU), Costa Rica :

- Maria Ester Serrano Madrigal, Coordinatrice, Département construction identitaire et projets de vie
- Suiyen Ramírez Villegas, Spécialiste de programme, Département Construction identitaire et projets de vie

Fonds de l'eau pour les femmes, Initiative du gouvernement australien mis en œuvre par GHD Australia Pty Ltd :

- Alison Baker, Gestionnaire du Fonds
- Joanna Mott, Conseillère genre et intégration sociale
- Kate Orr, Responsable des savoirs et de l'apprentissage

Fonds mondial pour la nature, États-Unis (WWF-US) :

- Sarah Davidson, Directrice des politiques hydrologiques

Partenariat des femmes pour l'eau (WfWP) et NetWater :

- Maria Johanna Elisabeth (Mariet) Verhoef-Cohen, Partenariat des femmes pour l'eau, Présidente
- Boleslawa M. (Leshia) Witmer, Membre du Comité directeur du WfWP / consultante indépendante
- Anna Maria Francisca (Annemiek) Jenniskens, ancienne directrice générale du WfWP / consultante indépendante
- Weerahenedige Marie Kusum Placida (Kusum) Athukorala, Membre du Comité directeur du WfWP et Présidente de NetWater, Sri Lanka

Université de Californie, Berkeley, États-Unis :

- Isha Ray, Professeure, Groupe énergie et ressources

Université internationale de Floride, États-Unis :

- Maria C. Donoso, Directrice des programmes internationaux, titulaire de la chaire UNESCO sur la sécurité hydrique durable, chargée de cours, Bureau de la promotion des femmes, de l'équité et de la diversité
- Suzanna M. Rose, Vice-Rectrice, Bureau de la promotion des femmes, de l'équité et de la diversité

Université McMaster, Hamilton, Canada :

- Panthea Pouramin, chercheuse, Université McMaster, Hamilton

Université de Pise, Italie :

- Viviana Re, Professeure adjointe, Département des sciences de la Terre

Université des Nations Unies, Institut d'études comparatives sur l'intégration régionale (UNU-CRIS) et Université McMaster, Hamilton, Canada :

- Nidhi Nagabhatla, Chargée de recherche à l'UNU-CRIS, Bruges, Belgique, et Professeure adjointe, École de la Terre, de l'environnement et de la société, Université McMaster, Hamilton

Évaluateurs au sein de l'UNESCO

UNESCO, Division pour l'égalité des genres, Cabinet de la Directrice générale :

- Damiano Giampaoli, Spécialiste de programme
- Bruno Zanobia, Consultant

UNESCO, Centre international pour la sécurité et la gestion durable de l'eau (i-WSSM), République de Corée :

- Christine Kyu Yeong Kim, Spécialiste de Programme à l'i-WSSM
- Sukkyung Sung, Spécialiste de Programme à l'i-WSSM
- Saebhom Kim, Spécialiste de Programme à l'i-WSSM

UNESCO, Bureau régional pour la science en Asie et dans le Pacifique :

- Hans Thulstrup, Spécialiste de Programme principal, Bureau de l'UNESCO à Jakarta

Ce document de synthèse a été revu et corrigé par l'équipe Eau et Genre au sein du Secrétariat du Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) :

Directrice : Michela Miletto

Responsable principale du programme Eau et Genre : Laura Imburgia

Responsable du programme Communication et Genre : Laurens Thuy

Consultante junior Genre et Publications : Martina Favilli

Chercheurs associés : Hanouf Alyami, Han Chen, Ahmed Quotah

Stagiaires : Giulia Cadoni, Candelaria Landín Moreno

Conseillers en matière d'égalité des genres :

Spécialiste Genre et Eau : Vasudha Pangare

Spécialiste Genre, Eau et Droits humains : Paola Piccione

1. Introduction

La disponibilité en quantité suffisante d'eau potable pour la maison, la ferme et la communauté est essentielle à la santé, au bien-être et à la dignité de toutes les personnes. C'est aussi un enjeu crucial pour l'égalité des genres. Néanmoins, vingt-cinq ans après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing, l'égalité entre les genres pour disposer d'une eau salubre et facilement accessible demeure un vœu pieux pour trop de personnes. Ce document de synthèse est un appel à une action prioritaire et urgente de la communauté internationale pour répondre au double objectif de garantir un accès sûr et sécurisé à une eau potable de qualité pour tous et d'assurer la participation des femmes dans les politiques et les décisions liées à l'eau.

Les analyses contenues dans ce document de synthèse se fondent sur de nombreux mois de discussions et d'analyses menées par le Groupe de travail sur l'eau et le genre du Programme mondiale de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), tel que le fait apparaître le document [Taking Stock of Progress towards Gender Equality in the Water Domain \[Faire le point sur l'égalité entre les genres dans le domaine de l'eau\]](#), et comprennent diverses contributions d'organisations internationales et régionales, d'institutions gouvernementales, d'universitaires, d'organisations non-gouvernementales (ONG) et de femmes leaders tant au niveau local que national. Trois grands axes ont défini le cadre général du travail : l'eau en tant que droit humain ; l'eau pour la réalisation de l'égalité entre les genres et du développement durable ; les politiques sexospécifiques en matière d'eau pour l'adaptation climatique. De nombreuses études et recherches ont été analysées et complétées grâce à l'expertise du Groupe de travail Eau et Genre. Ce travail, qui repose sur des données établies, s'est traduit par une synthèse de la situation quant à la prise en compte du genre dans le secteur de l'eau. Il a permis de recenser des enjeux prioritaires en rapport avec le droit à l'eau, les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) pour tous, l'eau pour les travaux domestiques et agricoles, l'adaptation au changement climatique, la gouvernance de l'eau, l'éducation et la formation aux postes de responsabilité dans le domaine de l'eau ainsi que le manque de données sexospécifiques dans le secteur de l'eau. Les défis que pose l'égalité des genres dans le domaine de l'eau et les recommandations prioritaires pour contribuer à les relever sont résumés ci-après, avec une attention particulière accordée à la fois aux causes immédiates et aux causes profondes des inégalités de genre dans ce domaine.

Sur la base des conclusions de cette analyse, nous appelons les leaders mondiaux dans tous les domaines – gouvernements, organismes des Nations Unies, secteur privé, société civile et organisations communautaires, défenseurs des droits de femmes et des jeunes, institutions éducatives et religieuses – afin qu'ils contribuent à relever le défi de garantir une eau pour tous et de garantir la participation significative des femmes dans ce secteur. Le moment est venu d'abandonner les démarches graduelles de pur maintien du *statu quo* et d'adopter des actions ambitieuses, certes, mais concrètes, en faveur de politiques durables pour l'eau, en suivant la voie qui mène à l'égalité entre les genres.

2. Cadre des politiques internationales

Ce document de synthèse a été élaboré en prenant en compte trois conventions-cadres internationales : (i) l'approche basée sur les droits humains pour l'eau et l'assainissement (HRBA), (ii) les Objectifs de développement durable (ODD) et (iii) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

En s'appuyant sur une série de déclarations et de conférences, y compris la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en 1995, l'Organisation des Nations Unies a reconnu officiellement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en tant que

droits humains¹. Le droit à l'eau et à l'assainissement a été jugé essentiel à la réalisation de nombreux autres droits, en faisant un droit 'passerelle'. La déclaration appelle aussi à la promotion de la pleine participation des femmes aux décisions concernant la gestion des ressources en eau, afin qu'elles ne soit plus seulement des « bénéficiaires » mais des agents du changement dans le cadre des efforts d'application du HRBA pour l'eau et l'assainissement. Ceci va dans le sens des principes de Dublin/Rio (1992), qui préconisent des politiques reflétant le rôle déterminant des femmes dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde de l'eau, répondant aux besoins spécifiques des femmes et visant à les rendre autonomes dans les prises de décision concernant l'eau.

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour le développement durable comprenant dix-sept Objectifs de développement durable (ODD). L'ODD 5 concerne spécifiquement l'égalité et l'autonomisation des jeunes filles et des femmes ; l'ODD 6 se concentre sur l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, mettant l'accent sur les besoins des femmes et des jeunes filles. Les ODD sont intersectoriels et comprennent des cibles individuelles, afférentes à plusieurs objectifs. Par exemple, la cible 5.4 incite à la reconnaissance du travail non rémunéré à travers la fourniture de services publics et d'infrastructures. Cette cible revêt de l'importance pour l'autonomisation des femmes (ODD 5) ainsi que pour l'accès universel à l'eau (à usage domestique) (ODD 6). Cependant, la prise en compte de l'égalité entre les genres n'est pas concordante entre ODD, et même l'ODD 6 en soi ne forme pas un tout cohérent. En outre, les données relatives aux ODD collectées et présentées par foyer peuvent dissimuler des inégalités internes.

Le troisième cadre de référence, la CCNUCC, reconnaît que le changement climatique pèse de manière plus négative sur les femmes à faible revenu et sur les femmes en zones rurales². Ceci a conduit à l'intégration explicite de l'égalité des genres dans l'Accord de Paris sur le climat de 2015. La CCNUCC encourage les approches intersectionnelles des politiques climatiques ainsi qu'à éviter les stéréotypes qui font des femmes soit des victimes de la crise environnementale, soit les garantes du développement durable³.

Tous ces cadres et directives exhortent à la mise en place d'un accès universel à une eau salubre en quantité adéquate, accès considéré comme un droit humain, et soulignent l'importance d'une plus grande autonomie et d'un plus grand pouvoir de décision des femmes dans le secteur de l'eau. En particulier, les ODD et la CCNUCC reconnaissent explicitement que l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle à une transition juste et durable face à la crise climatique. Il n'en reste pas moins que, malgré ces efforts politiques, on constate toujours des cloisonnements entre les politiques actuelles sur l'eau et le climat d'une part, et sur les politiques d'égalité entre les genres⁴ de l'autre, ce qui génère des écarts entre les politiques et les pratiques.

¹ Référence au Commentaire générale No 15 (2002) du Comité des droits économiques, culturels et sociaux des Nations Unies dans la résolution de l'Assemblée générale 64/292.

² D'autres travaux sur cette question ont été réalisés par le Programme de travail de Lima sur le genre : <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/the-enhanced-lima-work-programme-on-gender>.

³ Cf. Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, ONU Femmes, 2014.

⁴ *Concevoir des politiques sexospécifiques en matière d'eau qui favorisent la résilience climatique et le développement durable*, ONU Femmes et le WWAP de l'UNESCO, à paraître.

3. Etat actuel

Cette section présente une synthèse des résultats sur la place des femmes par rapport aux droits humains relatifs aux domaines suivants : eau et assainissement ; eau et travail ; participation à la gouvernance de l'eau⁵ ; éducation et formation pour intervenir dans le secteur de l'eau ; données sur l'accès et la disponibilité des services d'eau et d'assainissement.

Pour garantir le droit humain à l'eau (et à l'assainissement), il faut que l'eau soit accessible, disponible à un prix abordable et potable pour la consommation, la cuisine et l'hygiène. L'eau courante traitée est l'échelon le plus élevé de l'échelle des services ; en 2017, on estimait que 63,5 % des foyers dans le monde étaient desservis par l'eau courante⁶. À l'inverse, 1,6 milliard de personnes vivent dans des endroits où l'on doit marcher pour aller chercher de l'eau (améliorée). La plupart des personnes concernées sont des femmes et des jeunes filles, qui paient un prix en termes de *maladies évitables, stress, traumatismes musculo-squelettiques, agressions sexuelles et perte de temps*. Il n'y a pas que les foyers à être mal desservis, mais un établissement de santé sur six ne dispose pas d'installations pour se laver les mains, qui sont cruciales pour lutter contre le coronavirus (COVID-19). Ceci accroît les risques pour les patients et le personnel de santé en première ligne, majoritairement féminin. Le fait que les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène ne soient pas suffisants dans les écoles réduit la fréquentation scolaire des filles après la puberté et la présence des femmes dans le personnel enseignant, et cela montre pourquoi l'eau et l'assainissement sont considérés comme des droits passerelles ou sont précurseurs du respect d'autres droits.

L'eau est nécessaire aussi bien pour les activités productives que pour les tâches ménagères et les soins. Dans presque tous les pays, les normes sociales imposent un partage déséquilibré des tâches domestiques et des soins, les femmes assumant une part plus grande que les hommes des travaux comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des maigres ressources en eau, le soin des animaux, l'entretien du potager et l'exploitation de micro-entreprises. Ces activités sont toutes entravées par les pénuries d'eau au niveau local et le changement climatique au niveau mondial ; de surcroît, c'est un travail qui n'est pas en général rémunéré et, même lorsqu'il génère des revenus, il n'est souvent pas pris en compte dans les statistiques officielles⁷. En dehors des responsabilités ménagères, le taux d'emploi des femmes dans l'agriculture est de 32%, mais du fait des normes culturelles dominantes, celles-ci sont souvent reléguées au bas de la chaîne de valeur économique. Les petites agricultrices et propriétaires terriennes marginalisées n'ont pas un accès égalitaire à l'eau, car les droits sur l'eau sont généralement attribués aux hommes qui détiennent les titres fonciers officiels. Alors que le changement climatique réduit la disponibilité de l'eau pour l'agriculture, les femmes deviennent vulnérables, car leurs revenus deviennent précaires tout comme la sécurité alimentaire⁸. Ces vulnérabilités deviennent d'autant plus aiguës lorsque les marginalités se conjuguent, comme c'est le cas pour les femmes indigènes ou les femmes issues de minorités ethniques.

Les femmes sont également sous-représentées dans le secteur formel de l'eau (par exemple dans les services publics), mais elles sont sur-représentées dans les emplois les moins rémunérés dans le secteur informel (par exemple le nettoyage des latrines non raccordées au tout-à-l'égout). Des études multi-pays ont montré que moins de 20% des personnes employées dans les services d'eau et d'assainissement sont des femmes, qui sont payées en moyenne moins que leurs homologues masculins⁹. En général, il y a un manque de données sexospécifiques sur l'emploi dans le secteur informel. Les normes de

⁵ La création d'emplois et la formation dans le secteur de l'eau sont des recommandations clés pour accélérer la réalisation des ODD (ONU Eau s.d.)

⁶ <https://washdata.org/data/household#!/dashboard/new>

⁷ *Concevoir des politiques sexospécifiques en matière d'eau qui favorisent la résilience climatique et le développement durable*, ONU Femmes et le WWAP de l'UNESCO, à paraître.

⁸ FAO. 2017. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. <http://www.fao.org/state-of-food-security-nutrition/2017/en.FAO/IFAD/IOM/WFP>.

⁹ UNESCO et ONU Eau, 2016 ; Banque mondiale, 2019

genre existantes, les stéréotypes sur les capacités des femmes et le harcèlement sexuel au travail contribuent à la faible présence des femmes dans les institutions du secteur de l'eau. Des enquêtes récentes montrent toutefois que l'emploi des femmes dans les services publics est en augmentation, même si les chiffres restent très bas¹⁰. Une plus grande parité entre femmes et hommes aux postes de responsabilité pourrait influencer les décisions en matière d'infrastructures et les allocations financières aux services de base.

Toutes les institutions reflètent et reproduisent les normes sociales et les disparités. Il n'est donc pas surprenant que les institutions chargées de la gouvernance de l'eau comptent peu de femmes dans l'ensemble, et encore moins aux postes de responsabilité. Si une étude du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies a montré que 61 % des pays soutiennent, par principe, la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles, moins de la moitié d'entre eux fournissent un soutien ciblé pour permettre leur participation en pratique, illustrant clairement l'écart qui sépare les politiques de leur mise en œuvre¹¹. Les femmes sont gravement sous-représentées dans les ministères de l'eau partout dans le monde, et elles sont presque invisibles dans la gouvernance des eaux transfrontalières¹².

La faible participation des femmes à la gestion et à la gouvernance de l'eau est due, au moins en partie, à leur faible niveau d'éducation et de formation aux postes techniques et de direction dans le secteur de l'eau. Ce secteur est dominé par des professionnels formés aux disciplines STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), et les stéréotypes liés au genre empêchent de nombreuses femmes d'obtenir les diplômes dont elles auraient besoin pour travailler en tant que professionnelles de l'eau. Des enquêtes menées en Afrique de l'Est, par exemple, ont révélé que même lorsque les dirigeants sont disposés à embaucher davantage de femmes, peu d'entre elles postulent à des emplois dans le secteur. Celles-ci se heurtent à des obstacles dès le recrutement (par exemple, les stéréotypes et les préjugés sexistes dans le processus d'embauche) dans le secteur de l'eau, à des environnements handicapants après leur embauche, à la discrimination salariale ou au manque de soutien si elles sont de jeunes mères¹³.

Nous avons constaté qu'une combinaison de facteurs empêche un nombre trop grand de personnes d'avoir accès à l'eau potable, un nombre trop grand de femmes d'occuper des postes de direction dans la gestion de l'eau ainsi qu'un nombre trop important de communautés de recevoir le soutien nécessaire à la réalisation de l'égalité entre les genres. Ces facteurs sont : le non-respect du droit humain à l'eau et à l'assainissement ; le respect inégal des droits à l'eau pour la production agricole ; la faible participation des femmes dans les institutions locales et nationales qui assurent la gestion et la gérance de l'eau ; le soutien purement théorique à la participation des femmes sans que celui-ci se traduise par une aide solide en pratique ; les clichés sexistes très répandus et l'inégalité des chances en matière de formation pour des emplois qualifiés dans le secteur de l'eau. Il va sans dire que toutes ces difficultés sont exacerbées par le changement climatique.

Pourtant, en matière d'accès à l'eau, les informations dont nous disposons sous-estiment peut-être l'ampleur des inégalités entre les genres alors que les femmes accomplissent un travail crucial pour y accéder de manière sécurisée. Seul un pays sur trois collecte systématiquement des données ventilées par sexe dans le secteur informel, le travail non rémunéré, l'entrepreneuriat à domicile ou les budgets-temps. Aucun pays ne recueille systématiquement les données ventilées par sexe sur les utilisations de l'eau au sein des foyers, ni sur l'accès à l'eau et à l'assainissement. On ne peut pas présumer que dans une famille, l'eau est disponible pour tous les membres à parts égales. Il n'existe pas beaucoup de données sur la santé des femmes et des jeunes filles qui vont chercher l'eau, ou sur la santé physique et psychologique des femmes qui effectuent des travaux à haut risque et faiblement rémunérés dans le secteur de l'assainissement.

¹⁰ Groupe de la Banque mondiale, 2019. *Participation des femmes dans les compagnies des eaux : comment surmonter les obstacles*.

¹¹ ECOSOC, 2019

¹² Voir Fauconnier et al, 2018

¹³ WSUP, 2020 ; Leahy et al, 2017

4. Actions pour l'avenir

De nombreux progrès ont été réalisés depuis l'adoption de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing en 1995, mais il reste beaucoup à faire¹⁴. Nous avons identifié cinq actions principales à mener, pouvant constituer le fondement de l'égalité entre les genres dans le domaine de l'eau et permettre le respect des droits humains en matière d'eau et d'assainissement pour tous. Ces mesures peuvent renforcer le pouvoir de négociation des femmes, accroître leurs choix, rendre leurs contributions visibles et précieuses pour la collectivité, en aidant ainsi chacune d'entre elles à retrouver la dignité et l'estime de soi¹⁵.

(i) Agir sur les principes du financement égalitaire

Financer de meilleurs services d'eau pour les personnes mal approvisionnées est toujours une entreprise difficile. Une gestion sûre de l'accès à l'eau potable exige que l'eau soit distribuée aussi près que possible des locaux en questions¹⁶; les services d'eau pour les petits exploitants impliquent des investissements qui favorisent le leadership des femmes et protègent leurs droits sur l'eau. Il n'est pas facile pour les pays à revenu faible ou intermédiaire d'investir dans des systèmes d'approvisionnement en eau, en particulier pour les populations non desservies qui peuvent être difficiles à atteindre. Dans ce contexte, la mobilisation de l'aide internationale et des donateurs, ainsi qu'un meilleur ciblage des financements existants, seront d'une importance capitale. Il importe toutefois que les politiques de financement garantissent que les investissements dans le domaine de l'eau ne reposent plus sur le travail non rémunéré des femmes et des jeunes filles. Le Fonds vert pour le climat constitue un bon exemple de la manière dont la parité hommes-femmes et l'évaluation de l'impact du genre doivent être une exigence pour tous les projets¹⁷. Nous ne pensons pas que l'augmentation du financement suffira à garantir des droits à l'eau sûrs et sécurisés pour tous. Le financement public pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans l'action humanitaire n'est pas à la hauteur et les stratégies de genre dans le domaine de l'eau aussi sont rarement financées de manière adéquate. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD liés à la réduction des inégalités entre les genres figuraient parmi les moins financés¹⁸, ce qui a brisé l'élan vers la réalisation des objectifs généraux de l'Agenda et a mis en évidence la nécessité d'une égalité des chances rééquilibrée.

(ii) Réduire l'écart entre politiques et mise en pratique

Les écarts systématiques entre les politiques déclarées et leur mise en œuvre montrent que les dirigeants politiques et les responsables dans le domaine de l'eau savent que l'eau est un droit humain qui n'est pas respecté dans le cas de millions de femmes et d'hommes, et que la voix des femmes est essentielle pour atteindre la parité hommes-femmes dans la prise de décision liée à l'eau. À tous les niveaux des politiques hydrologiques, les gouvernements sont encouragés à protéger les droits des femmes à la terre et à l'eau, à renforcer les cadres réglementaires pour la surveillance et la réparation des préjudices lorsque les politiques d'égalité des genres sont ignorées, et à évaluer de manière réaliste les conséquences sexospécifiques des nouvelles politiques et de leur mise en œuvre prévue. Autrement dit, davantage d'États doivent remplir le contrat social implicite qu'ils ont avec leurs citoyens ; le maintien des droits des femmes et des droits relatifs à l'eau fait partie de ce contrat social. Les associations locales qui travaillent sur le droit à l'eau ou les droits des femmes ont un rôle clé à jouer en tenant pour responsables leurs gouvernements et en restant vigilants quant aux circonstances nouvelles qui peuvent amener des objectifs politiques louables à disparaître en pratique.

¹⁴ La Coalition d'action pour le féminisme pour la justice climatique a mis à jour la plate-forme de Beijing afin d'y inclure des aspects du changement climatique qui n'étaient pas présents dans la déclaration originale : <https://forum.generationequality.org/sites/default/files/2020-12/UNW%20Action%20Coalitions%20-%20AC%20Leaders%20-%202017%20December%202020.pdf>

¹⁵ Voir Nussbaum 2000

¹⁶ <https://washdata.org/monitoring/drinking-water>

¹⁷ <https://www.greenclimate.fund/document/gcf-b24-15>

¹⁸ Voir Sethi et al., 2017 (<https://www.aiddata.org/publications/realizing-agenda-2030-will-donor-dollars-and-country-priorities-align-with-global-goals>).

(iii) Encourager le leadership des femmes au-delà de la participation

Afin de promouvoir le leadership des femmes à tous les niveaux, toutes les institutions, en particulier celles dans le secteur de l'eau, doivent aller au-delà d'une participation symbolique ou d'une participation qui augmente la contribution des femmes au travail, mais pas leur autorité. Les efforts purement symboliques d'intégration peuvent avoir seulement un succès partiel, et les règles d'inclusion obligatoires imposées par les ONG et les donateurs n'ont souvent pas tenu compte des barrières sociales existantes, même lorsqu'elles sont bien connues¹⁹. Pour passer de la participation des femmes à leur leadership, il faut *intégrer stratégiquement la dimension de genre dans les possibilités pratiques, développer les capacités* (pour les femmes comme pour les hommes, à tous les niveaux du processus de décision) et *promouvoir délibérément des environnements dans lesquels le leadership des femmes est accepté*. Il est prouvé - et c'est encourageant -, que les villages où il y a des femmes leaders ont tendance à investir davantage dans les infrastructures de base telles que les routes et l'eau potable, et aussi que les priorités axées sur les services font sentir leurs effets lorsqu'il y a plus de femmes représentées au niveau national²⁰.

(iv) Lutter contre les normes sociales et les stéréotypes qui désavantagent les femmes et les jeunes filles

Les politiques et les pratiques qui soutiennent une véritable inclusion des droits des femmes (et des filles), et pas seulement dans le domaine de l'eau, et qui favorisent des environnements dans lesquels le leadership des femmes devient progressivement banalisé, exigent des efforts ciblés pour contrer les normes, les stéréotypes et les tabous qui continuent de prévaloir dans de nombreux contextes. Les normes et stéréotypes qui étouffent le rôle des femmes sur le lieu de travail ou dans la communauté comprennent les attentes sociales concernant le travail des femmes à la maison, les tabous implicites concernant les lieux où elles doivent ou ne doivent pas travailler, l'impression généralisée que les hommes ne peuvent pas travailler sous les ordres de femmes plus expérimentées et le harcèlement sexuel. Les messages d'utilité publique, les programmes scolaires, les dirigeants locaux et nationaux, les célébrités et les influenceurs peuvent tous contribuer à ces efforts. Les messages d'utilité public qui reconnaissent et valorisent le travail de soins non rémunéré des femmes à la maison et dans la communauté sont importants ; par contre, si d'un côté les normes dominantes impliquent que ce travail soit fait, elles le rabaisent de l'autre. Au fur et à mesure que les possibilités se multiplient pour les femmes et les jeunes filles de s'instruire, d'occuper des emplois rémunérés, d'accéder à des domaines d'étude dominés par les hommes, de connaître et de faire valoir leurs droits, ces possibilités et les efforts déployés pour lutter contre les normes et les stéréotypes pourront se renforcer mutuellement.

(v) Donner un degré de priorité élevé à la collecte de données ventilées par sexe

Même si les quatre recommandations énoncées plus haut sont méticuleusement suivies, on ne peut pas évaluer leur impact sans que les données soient désagrégées par sexe. Les données regroupées par sexe sont collectées normalement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi (formel), mais les données sur l'accès à l'eau ou l'adaptation au climat sont généralement présentées par foyer. Cependant, le foyer est une unité sociale qui comporte des déséquilibres de pouvoirs ; il est nécessaire de disposer de meilleures informations pour savoir qui a droit à l'eau, quelle quantité de travail est nécessaire pour accéder à l'eau, qui fait ce travail, qui utilise et bénéficie de l'eau, et à quelles fins est-elle utilisée. Cette exigence est située au même niveau que le droit humain à l'eau, qui est un droit inaliénable des individus plus que de la famille. De la même façon, nous disposons de peu de données systématiques sur qui s'adapte aux changements des ressources en eau dus au changement climatique et sur la manière dont ces adaptations se produisent. Le WWAP de l'UNESCO a mis au point une boîte à outils utilisable pour recueillir des données sur l'eau ventilées par sexe, à partir d'un large éventail de questions liés au développement²¹ ; la Division de statistique des Nations Unies a également proposé un ensemble minimal d'indicateurs *sensibles au genre* pour les données nationales²². Nous reconnaissons que la collecte

¹⁹ Cornwall and Rivas 2015

²⁰ Chattopadhyay and Duflo 2004 ; Dongre 2010 ; Jalal 2014

²¹ Miletto et al., 2019

²² UNSD and DESA 2020 (<https://worlds-women-2020-data-undesa.hub.arcgis.com/>)

de données supplémentaires pèse sur les capacités techniques et financières des pays à faible revenu²³ ; il s'agit donc d'un domaine prioritaire pour le développement des capacités et le soutien financier. Les données ventilées par sexe sur l'accès à l'eau, son utilisation et son contrôle sont essentielles pour suivre l'adoption progressive de HRBA pour l'eau et l'assainissement ainsi que pour « calculer » le travail non comptabilisé des femmes et les nombreuses décisions quotidiennes qu'elles prennent. Il est grand temps de tenir compte de ces appels réitérés par les universitaires et les activistes au moins depuis les années 1970.

5. Appel à l'action

Le premier pilier de l'Appel à l'action enjoint tous les membres de la communauté mondiale, des États Membres à l'Organisation des Nations Unies en passant par les associations locales, à suivre les recommandations clés ci-dessus, selon leurs capacités propres et en s'appuyant sur leurs avantages comparatifs. Nous mentionnons ici quelques actions prioritaires.

Les actions à mener reviennent principalement aux gouvernements, lesquels ont la responsabilité de (i) financer plus généreusement les systèmes d'approvisionnement en eau pour tous ; (ii) recueillir des informations précises sur les familles dans les zones mal desservies et les désagréger par sexe et non par foyer ; (iii) réexaminer les politiques de subvention pour rendre les services d'eau à la portée des pauvres et accessibles à tous de manière égale ; (iv) soutenir et financer les groupes de femmes et les associations locales afin qu'ils s'organisent pour répondre à leurs propres besoins en matière d'eau et d'assainissement ; (v) promouvoir l'égalité entre les genres et lutter contre les stéréotypes sexistes perniciose dans toutes les déclarations du service public ; (vi) donner l'exemple en recrutant des femmes et en améliorant leur statut dans les agences liées à l'eau ; (vii) garantir un salaire égal pour un travail égal. En d'autres termes, l'investissement dans le secteur de l'eau et la lutte contre les stéréotypes perniciose vont de pair, chacun renforçant l'autre.

Les agences des Nations Unies peuvent faire progresser les efforts de prise en compte de la dimension sexospécifique et profiter de leur pouvoir collectif pour (i) encourager les États Membres à mobiliser des fonds pour des infrastructures d'eau salubres à un coût abordable, en particulier pour leurs citoyens les plus pauvres ; (ii) soutenir les États Membres au moyen de programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau et des questions liées au genre, et (iii) aider les États Membres à mettre en place des méthodes de collecte de données ventilées par sexe et à les numériser. Les bailleurs de fonds et les donateurs pourraient soutenir les États en augmentant leurs investissements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, au profit de la sensibilisation et du développement des capacités afin de favoriser l'intégration sociale, du soutien des initiatives dirigées par des femmes, de la collecte critique de données ventilées par sexe. L'aide financière doit être délibérément réorientée pour donner la priorité aux pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Le secteur privé (y compris les services publics) est bien placé pour travailler avec les gouvernements afin de mobiliser des capitaux pour les systèmes d'approvisionnement en eau, en particulier les technologies innovantes et les stratégies de financement durables pour les communautés à faibles revenus, mais qui ne reposent pas sur le travail non rémunéré des femmes. Il peut apporter son expérience considérable en matière de publicité, en utilisant des images stimulantes de femmes et de jeunes filles émancipées dans des campagnes de marketing social visant à promouvoir une utilisation sûre et productive de l'eau. Les chercheurs universitaires pourraient prendre la responsabilité de documenter et de faire connaître (au-delà du milieu universitaire) les impacts économiques, sociaux et sanitaires qu'apportent l'eau potable, l'assainissement et les droits à l'irrigation pour les femmes et les jeunes filles. Ils peuvent concentrer leurs recherches sur

²³ Document ONU Femmes et UNESCO à paraître, p. 15

des technologies alternatives et des modalités de financement novatrices pour rendre les services d'approvisionnement en eau financièrement accessibles à tous, qu'il s'agisse d'usages domestiques ou économiques, tout en veillant à ne pas faire peser encore plus de tâches non rémunérées sur les femmes et les jeunes filles. La société civile, y compris les associations religieuses, laïques et de femmes, peuvent donner la priorité aux activités visant à faire entendre la voix des femmes afin qu'elles aient un rôle égal dans les décisions concernant les investissements locaux liés à l'eau. Étant proches des citoyens, ces groupes peuvent conseiller les gouvernements et les services publics privés sur les stratégies à adopter pour garantir l'accès à des services sûrs et peu coûteux. Et, chose plus importante encore, la société civile a une mission de surveillance ; la société civile et les médias occupent une position privilégiée pour tenir les gouvernements et le secteur privé responsables de l'extension des services de base à tous.

Le deuxième pilier concerne la communication. Chaque groupe de parties prenantes - et l'eau est un besoin si fondamental que dans ce cas tous les groupes sont de facto des parties prenantes - est encouragé à parler des actions concrètes suggérées auprès de leurs publics, au travers des réseaux sociaux, des canaux de communication traditionnels, d'œuvres d'art, de films et de communications publiques officielles. Ces recommandations et leur urgence doivent être largement diffusées, pour une prise de conscience générale et pour construire les bases d'une action publique. Le rôle des médias et de la communication en général est irremplaçable pour informer les différents groupes concernés dans la population au sujet des forums internationaux et nationaux sur l'eau, et augmenter ainsi leur visibilité. En ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, les échanges sont très précieux pour faire évoluer les normes et les stéréotypes, encourager les collaborations entre les sexes et les cultures, améliorer la place des jeunes filles et des femmes dans l'éducation, les carrières dans le domaine de l'eau (mais pas seulement) et donner une plus grande valeur au travail domestique, de manière à ce que les familles et les communautés comprennent quel est l'apport des femmes dans l'économie du ménage.

En d'autres termes, cet Appel à l'action, lancé par le Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau vise à unir la communauté internationale autour de l'objectif d'une eau accessible à tous, d'une participation équitable des femmes aux décisions et de leur autonomisation dans le secteur de l'eau. À cette fin, l'appel exhorte à une sensibilisation ciblée, une action concrète en accord avec les recommandations de ce document, avec une volonté politique dorénavant sans faille. Un accès égalitaire à une eau salubre et sécurisée n'est autre qu'une forme de liberté, et pour trop de femmes dans trop de régions du monde, c'est encore un long chemin vers la liberté²⁴.

²⁴ Nous empruntons cette phrase à l'autobiographie de Nelson Mandela datant de 1995 : *Un long chemin vers la liberté*. Ed. Fayard.

Si la dimension sexospécifique de l'eau et de l'assainissement est de plus en plus au premier plan de l'agenda international, le rôle clé que les femmes jouent dans la gestion de l'eau ne se traduit pas encore par un renforcement de leur participation et de leur représentation au niveau de la gouvernance, loin de là. Les femmes restant affectées de manière disproportionnée par le manque d'accès aux services d'eau et d'assainissement, et le secteur de l'eau restant caractérisé par des inégalités persistantes entre les genres à tous les niveaux, il est clair que les progrès sur le terrain sont insuffisants. Les instruments politiques, les bonnes pratiques et les méthodes permettant de relever ces défis sont pourtant déjà prêts, et pourraient facilement être mis en œuvre à l'intérieur des cadres politiques et financiers de base.

Ce document de synthèse s'appuie sur le document d'analyse *Faire le point sur les progrès réalisés en matière d'égalité entre les genres dans le domaine de l'eau* (UNESCO WWAP, 2021), dont les conclusions soulignent que les gouvernements et les décideurs doivent mettre en œuvre, de toute urgence, des stratégies sexospécifiques afin d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les genres dans le domaine de l'eau et de catalyser les progrès vers un avenir plus inclusif, durable et pacifique.

Dans ce document de synthèse, le WWAP de l'UNESCO et une coalition multipartite lancent un appel conjoint aux leaders politiques, aux instances décisionnelles, aux responsables et décideurs politiques, aux bailleurs de fonds, aux présidents et directeurs d'entreprises ainsi qu'à tous les autres intervenants concernés pour qu'ils prennent des mesures audacieuses et urgentes en vue d'atteindre un double objectif : d'une part, l'accès à une eau salubre et sûre pour tous (dans le cadre de l'ODD6), d'autre part, la participation des femmes aux politiques et aux décisions liées à l'eau (dans le cadre de l'ODD5). Des actions concrètes sont nécessaires pour réduire l'écart entre les politiques et leur mise en œuvre. En particulier, il faut accroître la réalisation d'un accès universel à l'eau sans discrimination, la promotion du leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance de l'eau, la protection des droits des femmes à l'eau, l'emploi de financements égaux pour les hommes et les femmes, la priorité à la collecte de données sur l'eau ventilées par sexe et la lutte contre les normes et les stéréotypes qui désavantagent les femmes et les jeunes filles.

L'élaboration de ce document de synthèse fait partie de la documentation en appui à l'initiative de sensibilisation participative à grande échelle et à l'Appel à l'action intitulé *Accroître l'égalité entre les genres dans le domaine de l'eau : combler les lacunes en matière de données et mettre en œuvre des actions concrètes*. Cet appel à l'action est promu par le WWAP de l'UNESCO et une coalition multipartite réunissant des institutions des États Membres, des agences des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des ONG, des agences d'aide publique au développement comme des représentants du secteur privé et de la société civile.



Illustration de la couverture par Davide Bonazzi



© UNESCO 2021

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

